



NON aux cadeaux fiscaux aux grandes entreprises

NON à l'austérité



NON aux coupes dans les services publics

Celui qui falsifie le résultat de la récolte de signatures est punissable (art. 282 CPS).

L'acte contesté a été publié dans la FAO du 2 octobre 2015.

Le dernier délai pour l'envoi des listes de signatures aux municipalités échoit le mardi 1^{er} décembre 2015 (la date du sceau postal fait foi).

N° POSTAL

COMMUNE

Cette liste ne peut porter que des signatures de citoyen-ne-s suisses domicilié-e-s dans la commune ci-dessus.

Les citoyennes et citoyens actifs soussignés demandent que la question suivante soit soumise au corps électoral, conformément à l'article 84 de la Constitution vaudoise:

«Acceptez-vous la loi modifiant celle du 4 juillet 2000 sur les impôts directs cantonaux du 29 septembre 2015»

Les indications ci-dessous doivent être manuscrites et apposées par le signataire lui-même.

La loi interdit l'adjonction d'annexes; les signatures supplémentaires doivent être apposées sur une autre liste.

NOM À LA MAIN, LISIBLEMENT	PRÉNOM	DATE DE NAISSANCE JJ MM AA	ADRESSE RUE, N°	SIGNATURE INDISPENSABLE	CONTROLE (LAISSER EN BLANC)
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					

La municipalité atteste que les citoyens ci-dessus sont inscrits au rôle d'électeurs à la date du:

Au nom de la municipalité
(sceau et signature)

Conformément à l'art. 94 LEDP, la **municipalité** adresse les listes de signatures attestées au Comité, le 15 décembre 2015 au plus tard.

Le **Comité** remet l'ensemble des listes attestées au Département des institutions et de la sécurité le 22 décembre 2015 au plus tard.

Comité référendaire Matthieu Clément, Lausanne; Pierre Conscience, Lausanne; Didier Divorne, Lausanne; Jean-Michel Dolivo, Lausanne; Andrea Eggli, Lausanne; Alain Gonthier, Vevey; Sébastien Guex, Lausanne; Yvan Luccarini, Vevey; Céline Misiego, Lausanne; Vanessa Monney, Lausanne; David Payot, Lausanne; Romain Pillaud, Montreux; Marion Tanner, Romainmôtier.

Cette liste doit être renvoyée – même remplie partiellement – avant le 16 novembre 2015 si possible, mais au plus tard le 27 novembre 2015 à l'adresse suivante: Comité « Touche pas à mes services publics »
C/o Fédération syndicale SUD · 5 place Chauderon · 1003 Lausanne